

NOTE EXPLICATIVE :

Le **rapport de base joint en annexe 5** comporte trois annexes (6.1, 6.2 et 6.3).

Concernant l'**annexe 6.1** du rapport de rapport de base, celle-ci correspond au *mémoire en réponse* au courrier de la préfecture de la somme du 23 janvier 2012 qui comporte également trois annexes :

- *Annexe 1 du mémoire* : bulletins d'analyses de sol SGS repris dans le mémoire sous forme de tableau de synthèse commenté (p14 du mémoire)
- *Annexe 2 du mémoire* : bulletins d'analyses de la surveillance piézométrique repris dans le mémoire sous forme de tableau de synthèse commenté (p16 et p17) du mémoire
- *Annexe 3 du mémoire* : bulletins d'analyses de déchets SGS repris dans le mémoire sous forme de tableau de synthèse commenté (p22 du mémoire)

Ces trois annexes du mémoire n'ont pas été jointes au dossier, puisqu'elles ont été déjà transmises à la préfecture. De plus, ces annexes n'apportent aucun élément supplémentaire, l'ensemble des résultats des analyses figure dans le mémoire.

Concernant l'**annexe 6.2.** du rapport de base, celle-ci reprend le bilan de la campagne de surveillance des eaux souterraines de 2012 à 2014 et le bilan de la campagne de surveillance des eaux souterraines de 2014 à 2016.

Pour mémoire, nous rappelons que le réseau de surveillance piézométrique (AQUAPM) concerne un ensemble d'adhérents à l'échelle régionale. A ce titre, les rapports réalisés par AQUAPM reprennent l'ensemble de la région concernée par la surveillance. Au titre de l'adhésion, chaque adhérent ne reçoit d'AQUAPM que la partie du rapport correspondant à sa société. C'est pour cette raison que les rapports transmis en annexe 6.2 ne sont pas complets (pages concernant les autres adhérents non communiquées). Dans un souci de transparence, METOSTOCK Environnement a transmis l'intégralité des rapports, qui lui a été communiquée par AQUAPM. Cependant, la DREAL dispose du rapport complet régional dont les extraits concernant la société METOSTOCK Environnement sont joints en annexe 6.2.

Concernant l'**annexe 6.3.** du rapport de base, celle-ci reprend les bulletins de résultats d'analyses des eaux de rejet de 2018 et des résultats d'analyses de boues de 2017, figurant dans le rapport de base.